

# Recension étude INSEE Famille 12.2015

## Mariage, divorce, garde partagée : radiographie du couple français

<http://madame.lefigaro.fr/societe/etude-insee-2015-couple-famille-vie-conjugale-151215-111383>

Par [Agnès Leclair](#) | Le 16 décembre 2015

Nombre croissant de familles recomposées, multiplication des histoires d'amour brèves, forte hausse de la garde partagée... Dans sa nouvelle publication révélée ce mercredi, l'Insee propose une radioscopie de la famille et des couples.

Un papa, une maman et leurs enfants sous le même toit : ce modèle « classique » de la [famille](#) reste majoritaire puisqu'il représente un peu plus de 70 % des 7,8 millions de familles avec au moins un enfant mineur à la maison en 2011. Trois [enfants](#) sur quatre vivent avec leurs deux parents. Mais peu à peu, les « familles Ricoré » perdent du terrain. Leur part a reculé de 5 % depuis 1999 au profit des familles recomposées (9,3 %) et surtout des familles monoparentales. « C'est le type de famille qui s'est le plus développé au détriment des familles traditionnelles : les familles monoparentales représentaient 16 % des familles avec enfants mineurs en 1999 et 20 % en 2011 », souligne l'Insee. Leur montée en puissance est une conséquence directe de la multiplication des ruptures. « Leur situation est essentiellement liée aux séparations (75 % des cas en 2011) alors qu'en 1962, plus d'une monoparent sur deux était veuf. Aujourd'hui, les familles monoparentales ont le plus souvent une femme à leur tête et 40 % d'entre elles vivent sous le seuil de pauvreté.

### Le prix de la rupture, plus élevé pour les femmes

20 % de baisse de niveau de vie : c'est le prix de séparation pour les femmes dans l'année qui suit un [divorce](#) ou une rupture de Pacs. Pour les hommes, la facture est moins salée puisqu'ils ne sacrifient que 3 % de leur niveau de vie en moyenne, selon une étude menée par l'Insee et l'Ined sur des ruptures consommées en 2009 et à partir des documents fiscaux de 102.500 hommes et 100.300 femmes. Ce chiffre est le résultat de deux données. Le niveau de vie des femmes chute de 14,5 % en moyenne entre 2008 et 2010, années précédant et suivant la rupture. Or, il aurait augmenté de 5,5 % si elles étaient restées en couple.

Ces variations s'expliquent en partie par la fin de la mutualisation du logement et de l'équipement, par les nouvelles dépenses liées à la séparation et par les transferts financiers entre les anciens conjoints. La contribution de chaque conjoint au pot commun avant la séparation joue aussi beaucoup. . Ainsi, les femmes qui apportaient moins de 40 % des ressources du ménage sont logiquement les plus pénalisées par la séparation. Les études anglo-saxonnes menées sur ce thème, plus nombreuses, pointent également que le divorce désavantage financièrement les mères car elles ont plus souvent la garde des enfants. Cette étude va enfin à l'encontre d'une publication de France Stratégie sur les charges du divorce qui avait fait polémique en juin dernier. Selon l'organisme d'études rattaché à Matignon, le parent qui n'avait pas la garde de l'enfant était le plus pénalisé financièrement

## Une pension alimentaire mensuelle de 170 euros en moyenne par enfant, versée dans huit cas sur dix

Deux ans après une décision de divorce, les pensions alimentaires sont payées systématiquement et intégralement dans 8 cas sur 10 (82 %), selon une étude du ministère de la Justice portant sur l'année 2014 et concernant des couples ayant divorcé deux ans plus tôt. Une progression spectaculaire par rapport au dernier chiffre connu mais très ancien sur ce sujet sensible. En 1985, une étude de l'Ined (Institut national d'études démographiques) estimait en effet que seules 60 % des pensions étaient versées régulièrement contre 30 % jamais payées et 10 % versées en partie. Pour arriver à ce nouveau calcul, le ministère de la Justice s'est fondé sur la moyenne des déclarations des parents payeurs et receveurs, 92 % des premiers indiquant que la somme est toujours versée contre 72 % des seconds. En moyenne, la pension alimentaire s'élève à 170 € par mois et par enfant. La décision de fixer cette compensation « est nettement plus fréquente en cas de résidence chez la mère (82 %) qu'en cas de résidence chez le père (31 %) ou de résidence alternée (23 %) », précise l'enquête.

## Mode de garde de l'enfant : vers plus d'égalité entre les pères et les mères

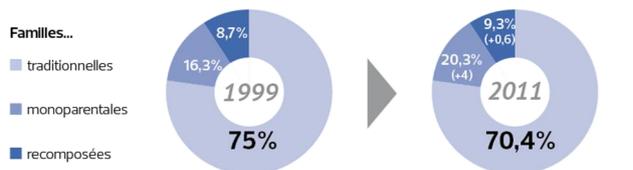
L'organisation « une semaine chez papa, une semaine chez maman » séduit de plus en plus de couples séparés avec enfants. Si les juges accordent la résidence unique chez la mère pour les trois quart des enfants, la résidence alternée, ou partagée de manière égale entre les deux parents, a presque doublé depuis son instauration. Elle ne concernait que 12 % des décisions des juges aux affaires familiales en 2003 contre 21 % en 2012. Un arrangement le plus souvent stable. Seuls 10 % des parents divorcés en 2012 ont modifié leur mode de garde en 2014, soit deux ans après le jugement. Et ce, le plus souvent, à la demande de l'enfant. Ces changements se font alors en défaveur de la résidence alternée (jugée trop chaotique pour les jeunes enfants par ses détracteurs), et de la résidence chez la mère. Est-ce la fin du mythe « Kramer contre Kramer » et une évolution vers un divorce plus apaisé ? En 2014, deux ans après la décision du juge, « 83 % de l'ensemble des divorcés sont satisfaits de la résidence de leurs enfants et de ses modalités d'organisation, qu'ils les aient ou non modifiées », souligne enfin l'étude du ministère de la Justice.

## Vers l'amour en CDD

Est-ce un effet collatéral de la multiplication des divorces et des séparations ? Vivre plusieurs histoires d'amour successives, en partageant le même toit au cours de sa vie devient plus fréquent, relève l'Insee. Ce défilé des unions touche surtout les plus jeunes. Ainsi, à 35 ans, 22 % des 36-45 ans vivent ou ont déjà vécu deux fois avec un élu de leur cœur. Au même âge, la génération des 56-65 ans étaient deux fois moins nombreux (11 %) à avoir multiplié les cohabitations. Les premières histoires sont devenues plus courtes et 30 % des 26-35 ans ont rompu après cinq ans d'une première vie commune contre 9 % de leurs aînés quinquagénaires et sexagénaires. « Le risque de rupture est le plus fort les quatre premières années de la vie de couple », avance même l'Insee.

# Le divorce et ses conséquences

## 1 LES NOUVELLES FAMILLES GRIGNOTENT LE MODÈLE TRADITIONNEL



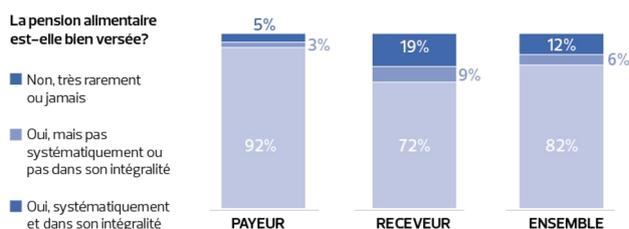
Champ : France métropolitaine, familles avec au moins un enfant mineur

## 2 LE PRIX DE LA RUPTURE EST PLUS ÉLEVÉ POUR LES FEMMES

|        | Écart de niveau de vie entre 2010 et 2008 (en %) <b>Personnes séparées</b> | Écart de niveau de vie entre 2010 et 2008 (en %) <b>Personnes non séparées</b> | Variation de niveau de vie directement <b>imputable à la séparation</b> (en %) |
|--------|--|--|--|
| HOMMES | +3,5%  | +6,5%  | -3%  |
| FEMMES | -14,5%   | +5,5%  | -20%   |

Champ : personnes séparées en 2009 de 20 à 55 ans, qui étaient mariées ou pacsées depuis plus d'un an, sans conjoint cohabitant en 2010.

## 3 LA PENSION ALIMENTAIRE, NOUVELLE POMME DE DISCORDE



Champ : France, personnes pour lesquelles une pension alimentaire a été décidée lors du divorce en 2012

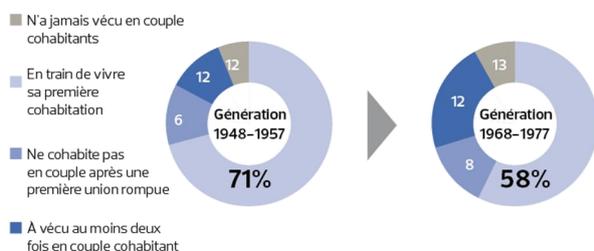
## 4 LE MODE DE GARDE DE L'ENFANT EN PLEINE ÉVOLUTION

Choix de la résidence alternée



## 5 VERS L'AMOUR EN CDD ?

Répartition de la population selon la situation conjugale à 35 ans, par générations (en %)



Champ : personnes âgées de 36 à 65 ans en 2013, France métropolitaine

Source : Insee / Couples et familles (16/12/2015)

Infographie LE FIGARO

À lire aussi :

[Les couples qui attendent longtemps avant de vivre ensemble risquent moins de rompre](#)  
[Plus de 200.000 personnes sont mariées mais font maison à part](#)  
[Combien de temps faut-il pour se remettre en couple après une rupture ?](#)

## L'Insee se penche sur la vie conjugale et familiale des Français

Un ouvrage publié mercredi exploite principalement des données de 2011 et révèle qu'une majeure partie de la population vit en couple au moins une fois.

Source AFP

Le Point - le 16/12/2015 à 08:34 | Le Point.fr

[http://www.lepoint.fr/art-de-vivre/l-insee-se-penche-sur-la-vie-conjugale-et-familiale-des-francais-16-12-2015-1991493\\_4.php](http://www.lepoint.fr/art-de-vivre/l-insee-se-penche-sur-la-vie-conjugale-et-familiale-des-francais-16-12-2015-1991493_4.php)

L'insee publie mercredi un ouvrage intitulé "Couples et familles" sur la vie conjugale et familiale en France

Où en est la famille? Des enfants vivant avec leurs deux parents mariés restent la situation dominante en France, mais les couples se fragilisent : ruptures plus fréquentes, succession des unions au fil des ans, tribus recomposées et bond de la monoparentalité.

En France métropolitaine, la majeure partie de la population vit en couple au moins une fois dans sa vie, souligne l'Insee dans l'ouvrage *Couples et familles* publié mercredi, qui exploite principalement des données de 2011. Deux adultes sur trois sont en couple, dont 73 % mariés, 4 % pacsés, 23 % en union libre. Parmi les couples, 0,6 % ont un conjoint de même sexe (avant la loi sur le mariage pour tous de 2013).

« La vie de couple est reportée, sans être rejetée »

La plupart des couples (96 %) partagent le même logement et 4 % sont en couple non cohabitant. Les unions sont moins durables qu'autrefois et la naissance du premier enfant a lieu de plus en plus tard après la première cohabitation du couple. « La vie de couple est reportée, sans être rejetée », relève Vianney Costemalle, l'un des coauteurs de l'ouvrage. Vivre en couple sous le même toit commence plus tard, en lien avec la durée des études et le décalage de l'accès à l'emploi. Ainsi, 67 % des personnes nées entre 1948 et 1957 avaient déjà habité en couple avant l'âge de 25 ans, contre 58 % de celles nées 30 ans plus tard.

« Les premières unions sont aussi de plus en plus courtes, au fil des générations, depuis celles nées dans les années 1950. C'est l'une des tendances les plus marquantes. Il est de plus en plus fréquent de vivre plusieurs unions au cours de sa vie », relève-t-il. Cependant, malgré la

diversification des formes de vie de couple et de vie de famille, trois enfants sur quatre habitent avec leurs deux parents en France métropolitaine.

Sur les quelque 7,8 millions de familles qui hébergent au moins un enfant mineur à la maison, 70 % sont composées de deux parents, mariés ou non, avec le ou les enfants mineurs qu'ils ont eus ensemble. La moitié de ces familles « traditionnelles » est formée d'un couple marié avec ses enfants.

### Précarité et célibat

Si ce modèle perdure, les unions sont de plus en plus fragiles, comme en témoigne le bond des familles monoparentales. « C'est le type de famille qui s'est le plus développé au détriment des familles traditionnelles », souligne Émilie Raynaud, l'une des autres coauteurs. Les familles monoparentales représentaient 16 % des familles avec enfants mineurs en 1999 et 20 % en 2011 (+ 4 points). La monoparentalité reste essentiellement maternelle (85 %) et s'est surtout répandue parmi les femmes les moins diplômées.

Particulièrement touchées par la précarité, 40 % des familles monoparentales avec enfants mineurs vivent sous le seuil de pauvreté. La part de ces familles monoparentales a également augmenté en [Europe](#) : 14 % en 1996, contre 19 % en 2012. Leurs poids et configuration diffèrent d'un pays à l'autre. On peut distinguer cinq grands groupes : l'Europe du Nord, celle du Sud et centrale, l'Europe de l'Est, les îles britanniques, enfin les Pays baltes.

L'Insee a également observé l'évolution des familles recomposées en France. Entre 1999 et 2011, elles sont passées de 8,7 % à 9,3 % des familles avec enfants mineurs. Autre fait marquant, de plus en plus de couples éclatent : entre 2009 et 2012, en moyenne, 253 000 couples se sont séparés chaque année. Entre 1993 et 1996, on en comptait 155 000. En cas de divorce ou de séparation, la résidence des enfants chez la mère (75 % des cas en 2012) reste bien plus fréquente que la résidence alternée (16 %) ou chez le père (7 %). Quant au niveau de vie des femmes, il recule de 20 % l'année suivant la rupture, contre 3 % pour les hommes. Les pensions alimentaires attribuées par le juge aux affaires familiales s'élèvent en moyenne à 170 euros mensuels par enfant. Après une séparation, reformer un couple est plus rapide quand on est jeune ou quand on est un homme...

## La famille française est de plus en plus monoparentale selon l'Insee

[http://www.huffingtonpost.fr/2015/12/16/famille-francaise-monoparentale-insee\\_n\\_8804598.html](http://www.huffingtonpost.fr/2015/12/16/famille-francaise-monoparentale-insee_n_8804598.html)

Le HuffPost | Par [Marine Le Breton](#)

Publication: 16/12/2015

VIE DE COUPLE - Un papa, une maman, des enfants? On le sait, les familles sont bien plus diverses et multiples que ce modèle. Une enquête de l'Insee dévoilée ce mercredi 16 décembre montre encore une fois que ce type d'union tend à se diversifier, même s'il reste encore largement majoritaire.

A partir d'études menées en grande partie en 2011, complétées par certaines analyses des années suivantes (recensement 2012, enquête de l'Ined sur les parcours individuels et conjugaux de 2013 et 2014), l'Insee dépeint dans cet ouvrage intitulé "Couples et familles" les évolutions récentes de la vie de couple et de la vie de famille.

On y apprend notamment que les familles monoparentales sont de plus en plus nombreuses, ou encore que les Français se séparent plus et cohabitent plus souvent qu'avant. Découvrez ci-dessous les grandes lignes de cette enquête.

## **Deux familles sur dix sont monoparentales**

Le couple français reste assez traditionnel. En 2011, deux adultes français sur trois sont en couple, parmi lesquels 73% sont mariés et 4% sont pacsés. 0,6% sont en couple avec une personne de même sexe (rappelons qu'en 2011, les couples homosexuels ne pouvaient pas encore se marier). 96% de ces couples habitent ensemble.

Comme le couple, les familles restent assez classiques. 70% d'entre elles sont constituées de deux parents mariés et de leurs enfants.

Mais celles-ci tendent à évoluer. En effet, l'Insee constate que deux familles sur dix sont monoparentales (composées d'un parent qui ne vit pas en couple et réside avec ses enfants). C'est 4% de plus qu'en 1999. La monoparentalité concerne en majorité les femmes, surtout les moins diplômées. Comme l'explique l'Insee, celles-ci ont tendance à rompre plus tôt leur union, ont plus souvent des enfants mineurs que les femmes les plus diplômées.

"Le type d'union se diversifie même si le mariage reste majoritaire", analyse Isabelle Robert-Bobée, co auteure de l'étude. "Les unions sont devenues plus fragiles avec une forte augmentation de la part des familles monoparentales", ajoute-t-elle.

Autre évolution, un peu moins importante, celle des familles recomposées, qui passent de 8,7% en 1999 à 9,3% douze ans plus tard. En 2013, l'Insee soulignait à ce sujet qu'[1,5 millions d'enfants étaient concernés par ce type de familles](#).

## **Deux fois plus de résidence alternée pour les enfants après un divorce**

En 2012, sur 126 000 décisions des juges aux affaires familiales sur la résidence d'enfants mineurs, la résidence alternée a été accordée à 16% d'entre elles (pour 34 000 enfants mineurs).

La "possibilité pour la résidence de l'enfant d'être fixée en alternance au domicile de chacun des parents" existe depuis 2002. Entre 2003 (12%) et 2012 (23%), la part de ce type de résidence pour les enfants a quasiment doublé dans les décisions de divorce.

Ce taux est plus élevé lorsque le divorce se fait par consentement mutuel (30%) par rapport aux divorces contentieux (13%) et aux ruptures entre parents non mariés (11%).

Si les enfants grandissent ainsi de plus en plus entre deux toits, cela signifie aussi que les mères ont moins qu'avant leur garde complète qu'auparavant, même si dans 75% des cas encore, ce sont chez elles qu'ils résident.

## Le niveau de vie des femmes après un divorce chute de 20%

Après une séparation (divorce ou rupture de Pacs), le niveau de vie des femmes comme celui des hommes diminue. Logique: à deux, on fait des économies d'échelle. Le loyer, par exemple, est souvent bien moins important que lorsqu'on vit seul.

Mais cette baisse du niveau de vie a deux poids deux mesures. Car il baisse de 3% pour les hommes et de... 20% pour les femmes. Ce niveau, pour une femme séparée en 2009 et n'ayant pas formé de nouvelle union en 2010, baisse en effet de 14,5% alors qu'il aurait augmenté de 5,5% si elle était restée en couple. Le niveau de vie d'un homme augmente quoi qu'il arrive, même lorsqu'il se sépare (+3,5%) entre 2009 et 2010, mais s'il n'avait pas connu la rupture, celui-ci aurait encore plus augmenté (+6,5%).

Variation entre 2008 et 2010 du niveau de vie des femmes et des hommes séparés en 2009

|        | Écart de niveau de vie entre 2010 et 2008 (en %) | Écart de niveau de vie entre 2010 et 2008 (en %) | Variation de niveau de vie directement imputable à la séparation (en %) |
|--------|--|--|---|
|        | Personnes séparées (A)                           | Personnes non séparées (B)                       | (A)-(B)   |
| Hommes | 3,5  | 6,5  | -3  |
| Femmes | -14,5  | 5,5  | -20   |

Champ : personnes séparées en 2009 de 20 à 55 ans, qui étaient mariées ou pacsées depuis plus d'un an, sans conjoint cohabitant en 2010.

Note : les chiffres sont arrondis à 0,5 point près.

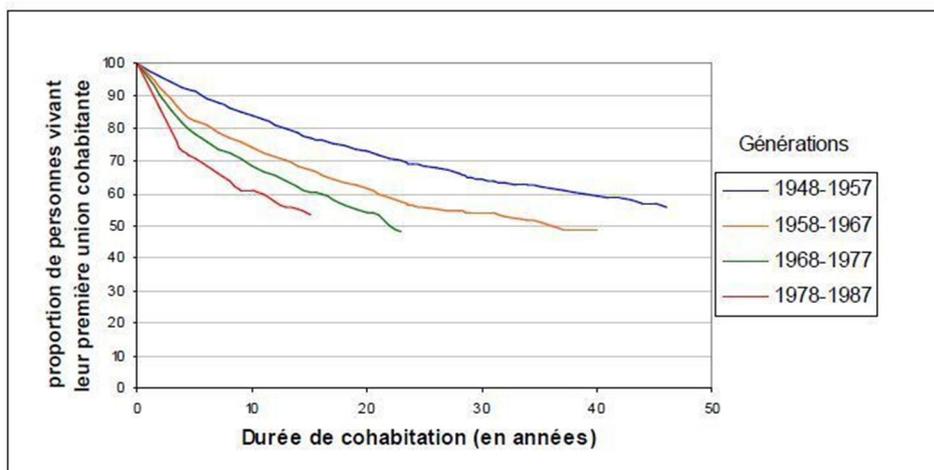
Source : DGFIP, calculs des auteurs.

Cet écart s'explique en partie car souvent, malgré la part grandissante des gardes alternées, les mères partagent leur logement avec leurs enfants. Les ressources sont ainsi divisées.

## 253.000 couples se sont séparés entre 2009 et 2012

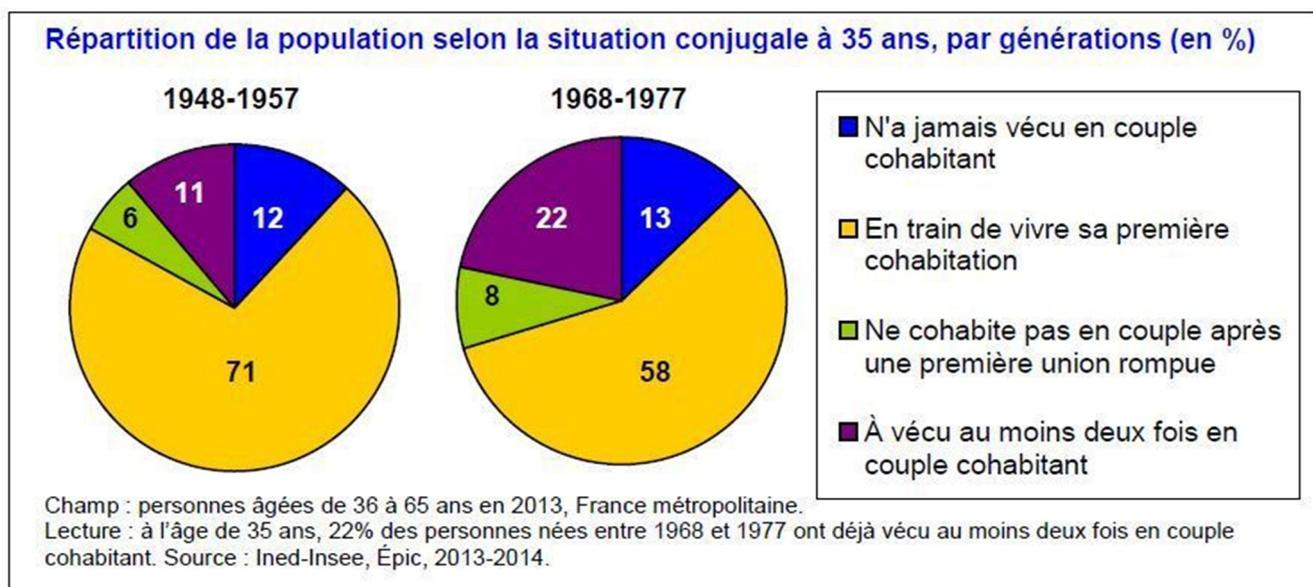
C'est presque 100 000 de plus qu'entre 1993 et 1996 (séparation de 155 000 couples), soit seize ans plus tôt.

L'insee montre qu'au fil des générations, les premières unions sont de plus en plus courtes. Entre 1978 et 1987, 30% des personnes nées entre 1978 et 1987 ont eu une première union cohabitante durant moins de cinq ans. 30 ans plus tôt, ce nombre n'était que de 9%.



Champ : personnes âgées de 26 à 65 ans en 2013 ayant déjà vécu une fois une union cohabitante, France métropolitaine.  
 Lecture : parmi les personnes nées entre 1958 et 1967, 74% sont toujours dans leur première relation cohabitante 10 ans après le début de la cohabitation (donc 26% soit se sont séparés d'avec leur conjoint, soit ont connu le décès de leur conjoint).  
 Source : Ined-Insee, Épic, 2013-2014.

Phénomène parallèle à l'augmentation des ruptures, il est de plus en plus fréquent pour les Français de vivre plusieurs unions cohabitantes. En 2013, 19% de hommes et femmes de 26 à 59 ans avaient vécu deux relations cohabitantes de couple. Par comparaison 58% des personnes de 35 nées entre 1968 et 1977 vivaient en couple avec leur premier conjoint. Ce chiffre était encore plus élevé auparavant.



**Lire aussi :**

» [A cause du chômage, le premier enfant vient de plus en plus tard](#)

» [1,5 millions d'enfants concernés par les familles recomposées](#)

» [J'ai divorcé à 37 ans et ne m'attendais pas à ce qui allait m'arriver](#)